

Communiqué de presse

Uzein, le 19 juin 2025

L'Aéroport Pau Pyrénées obtient l'ACA niveau 3

L'ACA, Airport Carbon Accreditation, est un programme de certification en matière de gestion carbone mis en place par l'Airport Council International Europe. Cette certification évalue et reconnaît les démarches mises en place par les aéroports dans le but de réduire leurs émissions en gaz à effet de serre, dans la trajectoire globale *Zéro Emission Nette de carbone* de l'aviation. Les vérifications sont réalisées par une structure indépendante.

L'Aéroport Pau Pyrénées, géré par la SEA Air'Py, a intégré le programme ACA au niveau 2 en 2021 et comptabilise ses émissions carbone de scope 1 et 2 depuis 2019 selon le GHG Protocol, protocole international visant à établir un cadre réglementaire pour mieux définir les émissions de gaz à effet de serre. En 2025 l'Aéroport Pau Pyrénées obtient l'ACA niveau 3 Optimisation, ce qui signifie que non seulement l'aéroport réduit ses propres émissions de CO² mais qu'il a également pris des mesures pour influencer les réductions chez ses partenaires opérationnels (scope 3).

Afin d'atteindre ce niveau, plusieurs actions concrètes ont été entreprises avec le concours du SMAPP, propriétaire délégué : remplacement progressif des véhicules et équipements thermiques par leurs équivalents électriques, passage à l'éclairage LED sur l'ensemble des infrastructures, alimentation électrique des avions au sol pour limiter les émissions, amélioration du confort thermique grâce au système de gestion technique du bâtiment, achat de biogaz à hauteur de 25%, audit énergétique du bâtiment, charte des partenaires.

Cette accréditation permet de confirmer que l'aéroport a atteint une nouvelle étape dans ses efforts de réduction des émissions de CO₂.

L'aéroport souhaite poursuivre l'effort de décarbonation dans les prochaines années. Plusieurs projets en cours permettront de répondre à cet enjeu : utilisation d'électricité décarbonée produite sur place (projet d'ombrières photovoltaïques sur les parkings porté par le SMAPP), installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques, étude d'implantation de bornes de recharge pour les avions électriques, électrification progressive des véhicules et équipements d'assistance, utilisation de biocarburants pour le reste des véhicules, poursuite de l'adhésion de tous les partenaires et parties prenantes, campagnes de sensibilisation auprès des personnels, usagers et partenaires.

Plus d'informations : www.pau.aeroport.fr

Contact presse : 05 59 33 33 59 – contact@pau.aeroport.fr